



18 ans apprentie rémunérée

Par **chanchan**, le **10/02/2009** à **12:40**

bonjour, je verse depuis 4 ans une pension de 200€ pour ma fille qui ne veut plus me voir depuis 2 ans. elle a aujourd'hui 18 ans elle est apprentie rémunérée. je voudrais savoir si je peux demander au J.A.F la diminution voir l'arrêt des versements de la pension. a savoir que je n'ai plus aucun contact avec sa mère qui s'est remis en ménage. pour ma part je vis toujours chez mes parents
je vous remercie de m'avoir lu et de me donner une petite réponse.

Par **ardendu56**, le **10/02/2009** à **19:10**

Oui vous pouvez demander de diminuer ou stopper la pension mais vous devrez prouver ce que vous avancez (elle travaille et touche un salaire.)
Surtout ne stoppez pas la pension sans l'accord du JAF, elle pourrait se retourner contre vous.
Bien à vous.